

Il vous faut vendre, les uns après les autres, ces meubles qui vous coûtent si cher. Ce qui est pis encore, il vous faudra donner vos meubles pour payer votre médecin ou votre loyer. Heureux encore si vous pouvez avoir quelque chose à manger, et si le dévouement ne s'empêche pas de votre esprit. Voilà, mon ami, ce qui arrive tous les jours aux Etats-Unis. Voilà ce que les journaux, animés du désir d'être utiles à leurs compatriotes, ne cessent de répéter.

3^{me} Question.—Monsieur le Secrétaire, je ne reçois pas les journaux, et je vous avoue que je n'ai jamais entendu répéter ce que vous me dites aujourd'hui. Si cela est vrai, comme vous le prétendez, les journaux ne sont pas aussi menteurs qu'on le prétend. Enseignez-moi donc le moyen à prendre pour que ma terre me paye mieux. Alors je paierai mes dettes et je resterai au pays.

Réponse.—Eh bien, mon ami, le moyen à prendre est simple et facile. D'abord décidez-vous à travailler aussi fort pour vous que lorsque vous êtes au service des américains. Ensuite, entrez dans notre club agricole ou dans une autre société d'agriculture. Pour première faveur, vous recevrez *gratis* le Journal d'Agriculture. Ce journal vous dira la manière de cultiver votre terre; comment nourrir et soigner vos animaux. Il vous dira de changer vos semences; de semer du trèfle et du mil. Cette graine, vous l'aurez à bas prix, au prix du marché. Notre petite société en a acheté 1550 livres cette semaine. Par ce moyen, vous améliorerez votre terre, et, peu à peu, elle redeviendra fertile et productive.

4^{me} Question.—Vous me dites des choses étranges, monsieur le Secrétaire. Mon père qui passait pour un bon cultivateur ne m'a jamais parlé de toutes ces améliorations; il n'a jamais, à ma connaissance, semé de trèfle et de mil; il ne changeait pas non plus de semence. Mais ce qui m'embête le plus, ce sont ces 1550 livres de graine de trèfle que vous venez d'acheter; que prétendez-vous donc faire de toute cette graine? il y en a pour tout un pays? J'ai entendu dire qu'un habitant d'une des paroisses du comté de Beauce en avait semé quatre livres; mais ce cultivateur était riche, il pouvait se permettre cette dépense. Ici, à St-Sébastien, où il y a à peine cent cinquante cultivateurs, vous dites en avoir acheté 1550 livres. C'est à n'y rien comprendre.

Dites-moi, monsieur le Secrétaire, quelle quantité de graine de trèfle et de mil je dois semer par arpent pour faire de bonnes prairies et de bons pâcages?

Réponse.—Ah! votre père ne semait pas de graine de trèfle ni de mil. Je m'explique maintenant pourquoi votre terre est si pauvre et ne produit plus rien: votre père l'a ruinée; il lui a enlevé toute sa richesse et sa force sans jamais lui rien remettre. Les graines de trèfle et de mil sont la richesse de la terre. Tenez, voici ce que les journaux d'agriculture conseillent aux cultivateurs: «Semez trois à quatre livres de trèfle rouge avec un gallon de mil par arpent, pour les terres élevées et sèches. Pour les terres basses et humides, il faut mettre plus de mil que de trèfle; car dans ces terres, le trèfle est sujet à manquer. Les bons agronomes ont l'habitude de rouler les terres sèches et légères. Pour les terres fortes et humides, on se sert d'un procédé tout-à-fait économique. On coupe cinq à six jeunes arbres de la grosseur du poignet. On adapte ces arbres à un morceau de bois de cinq à six pieds de longueur, au moyen de trous faits avec une tarière d'un pouce et demi de grosseur. On attelle un cheval sur ce balai et on passe sur la terre déjà hersee, cela suffit pour enterrer la graine.» Voilà, mon ami, la méthode que l'on a adoptée à St-Sébastien, et tous les cultivateurs s'en trouvent bien.

5^{me} Question.—Vos ex-lacations, monsieur le Secrétaire, me paraissent fort raisonnables et pleines de bon sens. Je crois que vous dites la vérité. Je désirerais faire partie de votre société, mais il faut de l'argent, et mon père m'a toujours dit de ne pas entrer dans aucune société: ceux qui forment ces clubs, disait-il, veulent faire de l'argent à vos dépens.

Dites-moi donc, monsieur le Secrétaire, comment cela me coûtera pour faire partie de votre société.

Réponse.—Eh bien, mon ami, demandez ce que cela coûte aux deux cent quarante membres qui composent notre cercle. La Société, ce sont les membres. Les officiers sont tout l'ouvrage pour rien. Nous n'avons pas l'avantage d'avoir l'aide du gouvernement. Cependant, nous nourrissons toujours l'espoir d'obtenir justice. En attendant, marchons gaîment dans la voie du progrès. Votre père était dans l'erreur en insistant que les sociétés sont cause que les cultivateurs dépensent de l'argent. C'est vrai, chacun paye ce qu'il achète. Il peut se faire que certaines sociétés n'aient pas rendu justice à leurs membres. Cependant, du particulier il ne faut pas conclure au général. Je le dis ouvertement, les sociétés agricoles sont utiles, avantageuses et même nécessaires.

6^{me} Question.—Je suis partialement convaincu que votre société est avantageuse, car avec un si grand nombre de membres, si mes prévisions étaient fondées, il y aurait eu des plaintes. En conséquence, je demande à entrer dans votre club et je m'engage à suivre tous les bons conseils qui me seront donnés.

Réponse.—Très-bien! très-bien! Monsieur le Président, nous avons opéré une conversion, nous avons réussi à retenir du pays un compatriote, un canadien. Venez, monsieur l'américain, venez signer l'acte d'admission et dès ce moment même vous deviendrez membre de notre club, et vous aurez part à ses avantages.

Permettez, maintenant, monsieur le Président, que je prenne congé de cette honorable assemblée, et que je vous dise à tous: au revoir, à la prochaine réunion. DAMASÉ PARADIS, Vice-président, LOUIS PARADIS, Secrétaire.

BIBLIOGRAPHIE.

Petit traité sur la culture du tabac, par L. N. Gauvreau, Eer., N. P. membre du conseil d'agriculture de la province de Québec. Deuxième édition. De l'imprimerie de la "Gazette des Campagnes." 1881. Culture et préparation du tabac, par le Docteur G. Laroque, auteur du "Manuel d'horticulture pratique et d'arboriculture fruitière." Nouveau traité. Lévis. Mercier et Cie, imprimeurs-libraires. 1881.

Maintenant que la culture du tabac a pris une grande extension dans notre province, nous ne pouvons que saluer avec plaisir l'apparition des deux petits opuscules dont je donne le titre plus haut. Il est grand temps que nos cultivateurs cessent de produire la substance à odeur nauséabonde que l'on rencontre dans la plupart des campagnes, et apprennent à bien cultiver une plante qui donne d'aussi beaux rendements que le tabac, lorsqu'il est de bonne qualité.

Il est important pour chaque cultivateur de se procurer un de ces opuscules, de l'étudier à fond et de mettre en pratique tous les excellents conseils qu'il y trouvera.

La rédaction du traité de monsieur Gauvreau est excellente, l'expression claire, précise, facile à saisir de prime abord, et ses données sont celles d'un expert dans l'art de cultiver le tabac. En effet, monsieur Gauvreau est un de ceux qui ont, les premiers, tenté la culture du tabac dans l'est de la province, et est certainement celui qui lui a fait faire le plus de progrès. Il rend un service signalé à la classe agricole, en publiant une seconde édition de son travail, et ceux qui connaissent monsieur Gauvreau, savent que c'est le but qu'il s'est proposé en la publiant.

Le travail de monsieur le Dr. Laroque, est peut-être un peu plus élaboré, tout en présentant à peu près les mêmes données. La seule divergence d'opinion que je constate entre les deux auteurs est la suivante: Monsieur Gauvreau prétend que la graine de tabac gardée dans sa capsule, conserve sa faculté germinative pendant quatre ans, tandis que M. le Dr. Laroque fait durer cette faculté huit ou dix ans. Le moyen de ne pas souffrir de cette divergence d'opinion, est de se ranger du côté de monsieur Gauvreau, n'acceptant l'opinion de M. le Dr. que dans les cas où l'on n'aura que de la graine de cinq ans ou plus.

M. le Dr. Laroque a eu l'heureuse idée de faire suivre son travail d'un précis de nos lois sur le tabac. Il est nécessaire que tous nos cultivateurs connaissent bien ces lois.

Les deux traités dont je viens de parler sont offerts en vente au prix de dix centimes chaque.

J. C. CHAPAI.

SAINFOIN.

Le sainfoin a été le salut de plus d'un cultivateur sur les sols pauvres, légers et crayeux du sud de l'Angleterre. Il y en a deux variétés, le commun et le géant; celui-ci est celui qu'on emploie ordinairement, pour la raison que, bien qu'il ne vive pas un aussi grand nombre d'années que le commun, il fournit une bien plus grande quantité de foin et de nourriture. On traite ordinairement cette plante de la manière suivante: On sème généralement 2 et même 2½ minots de cette graine par aère avec une semence ordinaire de céréales, et on la herse, en prenant soin de bien recouvrir la semence. De fait, dans le comté de Kent, on la sème toujours au semoir mécanique, à sept pouces de distance entre les rangs. L'éle